

M. Smith: Madame le Président, il s'agit d'une affaire concernant les jours réservés aux initiatives parlementaires. Le gouvernement ne s'immisce pas dans l'emploi du temps de ces jours-là. Nous pourrions cependant discuter de ce que les députés ministériels pourraient faire individuellement. Dans le cas où le député saurait qu'un autre député est disposé à lui céder sa place, il lui faudrait le consentement unanime de la Chambre. Les députés de notre parti pourraient être disposés à l'accepter. Je ne peux parler pour les députés d'en face. Je serais cependant prêt à en discuter avec lui en privé.

M. Anguish: Madame le Président, je sollicite le consentement unanime pour pouvoir présenter mon projet de loi.

M. Stevens: Non.

M. Anguish: J'ai consulté un député qui est prêt à céder sa place, de sorte que mon projet de loi puisse être étudié mercredi, ... Mark ...

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Une rose entre deux épines.

M. Anguish: ... et moi-même voudrions demander le consentement unanime de la Chambre pour que ce projet de loi soit débattu mercredi.

M. Smith: Madame le Président, il conviendrait que le député demande ce consentement mercredi. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont jamais rien dit lorsqu'un député était prêt à céder sa place à un autre, pour les initiatives parlementaires, et je suppose qu'il n'en serait pas autrement cette fois-ci. Le gouvernement n'intervient pas dans la question des initiatives parlementaires, mais c'est le genre de motion qui pourrait être présentée mercredi prochain.

M. Lewis: Madame le Président, je suis du même avis que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Nous avons adopté la même attitude en ce qui concerne les initiatives parlementaires. La question relève exclusivement de l'auteur du projet de loi. Nous estimons que l'ordre des projets de loi doit être respecté. Toutefois, si le député désire formuler cette demande mercredi, ce sera le bon moment. La décision appartient aux députés et non au gouvernement ou à l'opposition officielle.

M. Deans: Madame le Président, je suis d'accord pour l'essentiel avec les remarques du secrétaire parlementaire et du leader du gouvernement à la Chambre. Toutefois, pour que nous puissions avoir un débat ordonné, il nous semble raisonnable d'informer les députés que nous voulons demander le consentement unanime mercredi prochain ...

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous l'avez déjà fait.

Recours au Règlement—M. McCain

M. Deans: Nous ne l'avons pas encore fait, mais nous le faisons maintenant. De toute façon, nous souhaiterions remplacer la mesure législative inscrite au nom du député de Battledowns-Meadow Lake par celle du député de Mission-Port Moody, lors du débat des initiatives parlementaires, mercredi prochain. Je ne veux pas qu'on vienne nous dire mercredi prochain: «Si vous nous aviez prévenus, nous aurions pu envisager cette possibilité».

M. Stevens: La réponse sera non.

M. Deans: Voilà un député qui nous annonce que la réponse sera non. Cela en dit long sur l'attitude des conservateurs.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement. Le leader parlementaire du gouvernement et le leader de l'opposition à la Chambre ont déclaré qu'il s'agissait d'une mesure d'initiative parlementaire à laquelle les chefs de parti n'avaient rien à voir. Or, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique vient tout juste d'intervenir et d'en faire ainsi son affaire. Selon moi, si le député de Mission-Port Moody est présent, c'est à lui d'intervenir, car c'est son projet de loi. Puisqu'il est absent à l'heure actuelle, je prends bonne note de l'avis donné, mais je ne pense pas que nous puissions accorder le consentement voulu tant qu'il n'aura pas été demandé comme il convient par le député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MCCAIN—LA RÉPONSE DONNÉE PAR M. WHELAN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je n'ai malheureusement pas le droit de revenir sur les réponses que les ministres peuvent donner à des questions, même si elles sont loin de me satisfaire. Je désire cependant signaler que le manque de compréhension du commerce international de la pomme de terre, commerce qui touche l'est du Canada ...

Mme le Président: A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement; le député se lance dans un débat.

● (1520)

M. McCain: Madame le Président, si on me permettait d'intervenir, je ferais des remarques tout à fait parlementaires à côté desquelles les critiques formulées un peu plus tôt à l'endroit du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) passeraient à ses yeux pour de la flagornerie.